Ville d'Isbergues
Place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80
E-mail : contact@ville-isbergues.fr

A 2024-106

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE
portant sur
l'interdiction de la circulation (sauf riverains), chemin du halage
du 19 mars au 27 mars 2024 inclus

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant, qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux de passage de câbles souterrains pour l'éclairage public, Chemin du Halage à ISBERGUES,

Considérant, que ces travaux seront réalisés par les Services Techniques de la ville d'ISBERGUES, à compter du 19 mars 2024 jusqu'au 27 mars 2024 inclus,

ARRETE

Article 1er : Le stationnement et la circulation seront interdits au droit des travaux susmentionnés situés Chemin du Halage à ISBERGUES (sauf riverains), du 19 mars 2024 jusqu'au 27 mars 2024 inclus.

Article 2 : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par les services techniques chargés de l'exécution des travaux.

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 18 MARS 2024

Le Maire,

Pour le Maire empêché,

Le 1er **adjoint**
David THELLIER

MAIRIE D'ISBERGUES 62330

Publié le 18 MARS 2024